ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

festivals

Question écrite n° 31359

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication les perspectives et les échéances de la création, dans le domaine des arts vivants, d'un label « Festival d'intérêt national » en 2004, selon l'annonce qu'il a faite le 26 mai 2003, dans le cadre d'un plan d'action territoriale.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication fait savoir à l'honorable parlementaire que son département ministériel a procédé à un état des lieux des festivals aidés par le ministère en 2002 et a mené une réflexion sur la politique déployée dans ce secteur d'activité. A la suite de ces réflexions et de diverses concertations, il a été jugé préférable de ne pas arrêter une liste de festivals éligibles à un label mais plutôt d'apprécier l'intérêt d'aider, durablement ou ponctuellement, en fonction d'une liste de critères pertinents, tel ou tel festival. Les critères sur la base desquels les directions du ministère pourront s'appuyer sont les suivants : excellence artistique de la programmation, rayonnement national et international, rôle structurant dans la discipline artistique concernée, soutien à la création et à l'innovation, ouverture aux cultures étrangères, ancrage dans le territoire, politique des publics, étant entendu que ces critères ne sont pas cumulatifs mais que l'octroi d'un éventuel soutien du ministère est subordonné à la réalisation concomitante de plusieurs d'entre eux.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31359
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 28
Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3299